



Dix-septième Conférence de la Convention de Nouméa

Dix-septième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)

Apia, Samoa
31 août 2023

Point 7.2 de l'ordre du jour : Progression des travaux de préparation du premier et deuxième comités de négociation intergouvernemental (INC-1, INC-2) en vue de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

Objet du document :

1. Informer les Parties des résultats des première et deuxième sessions du comité de négociation intergouvernemental (INC-1 et INC-2) en vue de la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, y compris dans le milieu marin.
2. Saluer le soutien financier apporté par le Gouvernement australien et les Nations Unies et encourager d'autres partenaires donateurs à également apporter leur aide.
3. Recommander au Secrétariat de continuer à diriger la coordination et l'appui octroyé aux Parties par toutes les agences du Pacifique intéressées, y compris les agences du CORP, dans le but de garantir une aide efficace, cohérente et unifiée aux membres des îles du Pacifique.
4. Encourager les Parties contractantes à rejoindre la Coalition de la Haute Ambition, formée de pays partageant les mêmes idées pour mettre fin à la pollution plastique d'ici 2040.

Contexte :

5. La reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA5.2) qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 28 février au 2 mars 2022 s'est soldée par l'adoption d'une résolution intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » conformément à la Déclaration régionale du Pacifique sur la prévention de la pollution par les plastiques et les déchets marins et de ses incidences. Par cette résolution, l'Assemblée accepte de créer un comité de négociation intergouvernemental (INC) dans le but de rédiger l'accord juridiquement contraignant d'ici 2024. L'accord devrait couvrir le cycle de vie complet des plastiques, notamment leur production, conception et élimination, ainsi que la conception de produits et de matériaux réutilisables et recyclables.

6. La 3^e réunion du Conseil exécutif a félicité le soutien financier apporté par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce dans le but de faire en sorte que les pays insulaires du Pacifique et leurs négociateurs soient prêts à s'engager efficacement dans le processus de l'INC, ainsi que le partenariat avec le CORP, le PNUE et certaines ONG - *l'Environmental Investigation Agency, le Center for International Environmental Law, l'Université de Wollongong, le WWF et Massey University* pour s'assurer que les pays insulaires du Pacifique aient accès à des conseils et informations techniques et politiques spécialisés tout au long du processus de l'INC.
7. Au total, cinq sessions de l'INC sont prévues avant la conférence diplomatique proposée. La première session de l'INC (INC-1) s'est tenue à Punta del Este, Uruguay fin 2022. La deuxième session de l'INC (INC-2) s'est tenue à Paris, France du 29 mai au 2 juin 2023. La troisième session aura lieu à Nairobi, au Kenya, en novembre 2023 et les quatrième et cinquième en avril et novembre 2024.
8. Avant chaque session de l'INC, une réunion de préparation du Pacifique sera organisée pour permettre la participation et le renforcement des partenariats des petits États insulaires en développement du Pacifique afin de pouvoir interagir activement pendant les négociations. Une réunion préparatoire s'est tenue à Suva, Fidji et à Rarotonga, Îles Cook pour l'INC-1 et l'INC-2 respectivement. Une troisième réunion préparatoire est prévue à Koror, Palaos.

INC-1

9. La réunion de préparation du Pacifique à l'INC-1 s'est tenue à Suva, Fidji pour préparer les membres à l'INC-1. La réunion a été organisée selon un format hybride pendant trois jours, avec deux jours de session ouverte pour les membres et les acteurs non étatiques et une journée réservée aux membres. À l'issue de la réunion, une synthèse des résultats de la session publique et une synthèse des résultats de la session à huis clos ont été préparées.
10. L'INC-1 s'est concentré sur la création potentielle de six groupes qui pourraient être inclus dans l'instrument international juridiquement contraignant (ILBI) : Groupe 1 : Objectifs, définitions et structure des travaux ; Groupe 2 : Cadre institutionnel ; Groupe 3 : Production et consommation durables ; Groupe 4 : Conception et fabrication de produits durables ; Groupe 5 : Gestion des déchets respectueuse de l'environnement ; Groupe 6 : Plans d'action nationaux
11. Douze pays insulaires du Pacifique (Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Tuvalu) ont participé à l'INC-1 sous la direction du Samoa en tant que président des petits États insulaires en développement (PÉID) du Pacifique. Six déclarations de PÉID ont été prononcées en séance plénière par les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Cook, Nioué, les Îles Salomon et le Samoa s'agissant des différents groupes inclus au point 4 de l'ordre du jour.
12. Le Secrétariat de l'INC a élaboré une note de cadrage sur les potentiels éléments à inclure dans l'avant-projet présenté pour discussion lors de l'INC-2, l'accord sur le projet de règlement intérieur, l'organisation des travaux développés pendant l'INC-2 et les travaux intersessions préalables à l'INC-2. Les Membres ont été invités à communiquer des éléments potentiels au secrétariat de l'INC.

INC-2

13. La réunion de préparation du Pacifique à l'INC-2 s'est tenue à Rarotonga, Îles Cook, et a préparé les membres pour l'INC-2, organisé à Paris, France. Tout comme pour l'INC-1, la réunion s'est tenue selon un format hybride sur deux jours, avec une journée de session ouverte aux membres et acteurs non étatiques et une journée réservée aux seuls membres. À l'issue de la réunion, une synthèse des résultats de la session publique et une synthèse des résultats de la session à huis clos ont été préparées.
14. Lors de l'INC-2, l'accent a été placé sur les options potentielles d'éléments à inclure dans l'ILBI, l'élection du bureau et l'organisation du travail. Le secrétariat de l'INC a communiqué un document sur les options potentielles d'éléments établi à partir des propositions des membres et des acteurs non étatiques. L'organisation des travaux a suivi une note de scénario fournie par le Secrétariat de l'INC.
15. Plusieurs options d'éléments seront discutées lors de l'INC-2, selon les parties A, B, C, D et E suivantes : Partie A : Objectifs ; Partie B : Obligations fondamentales, mesures de contrôle et approches volontaires ; Partie C : Méthodes de mise en œuvre ; Partie D : Mesures de mise en œuvre ; Partie E : Autres questions.
16. Les travaux de l'INC-2 ont été divisés en une séance plénière et deux groupes de contact. Le groupe de contact 1 a discuté des parties A et B, et le groupe de contact 2 des parties C, D et E. Le groupe de contact 1 a été co-animé par les Palaos et l'Allemagne et le groupe de contact 2 par l'Australie et le Ghana.
17. Douze pays insulaires du Pacifique (Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu) ont participé à l'INC-2 sous la direction des Palaos en tant que président des petits États insulaires en développement (PÉID) du Pacifique. Des déclarations des PÉID ont été prononcées en séance plénière par le président des PÉID des Palaos. Des déclarations des PÉID ont été faites dans les deux groupes de contact par les Îles Cook, les Fidji, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tuvalu. Les éléments potentiels inclus au point 4 de l'ordre du jour ont été abordés.
18. Malgré la lenteur du démarrage de l'INC-2 due aux discussions sur le projet de règlement intérieur, notamment autour du consensus et du vote, il a été convenu que le Président préparerait, avec l'aide du Secrétariat de l'INC, un avant-projet de texte de l'ILBI, présenté pour examen lors de l'INC-3, comme demandé par la résolution 5/14 de l'UNEA. Le projet suivrait les opinions exprimées lors des INC-1 et INC-2.
19. L'INC-2 a également convenu que son Secrétariat inviterait les Membres et les observateurs à soumettre des observations sur des éléments non discutés durant l'INC-2, notamment les principes et le champ d'application de l'instrument, ainsi que tout domaine potentiel à aborder au cours des travaux intersessions proposé par les co-organisateur des deux groupes de contact. Ces points viendront éclairer les travaux de l'INC-3. La session de l'INC-2 a également convenu de convoquer une réunion préparatoire d'une journée, consécutive à l'INC-3.

Coalition de la Haute Ambition

20. Un groupe de pays partageant les mêmes idées a pris l'initiative de créer une coalition de pays ambitieux à la suite de l'adoption de la résolution 5/14 « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » par l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement en mars 2022. La Coalition de la Haute Ambition est co-présidée par la Norvège et le Rwanda, comme annoncé lors de l'UNEA5.2.
21. La Coalition de la Haute Ambition pour mettre fin à la pollution plastique s'est engagée à développer un instrument international juridiquement contraignant et ambitieux. Celui-ci sera basé sur une approche globale et circulaire qui garantit une action urgente et des interventions efficaces tout au long du cycle de vie des plastiques.
22. Leur ambition commune est de mettre fin à la pollution plastique d'ici 2040. Au début des négociations concernant le traité sur le plastique, trois objectifs stratégiques et sept livrables clés ont été définis pour être couronnés de succès. L'ambition et les objectifs de la Coalition de la Haute Ambition s'inscrivent dans la lignée de la Déclaration du Pacifique sur les déchets marins.
23. Les Îles Cook et les États fédérés de Micronésie sont membres de la HAC.

Étapes à suivre après l'INC-2 (préparations des INC-3, 4 et 5)

24. Le Secrétariat continuera d'aider les Membres à s'engager pleinement dans le Comité de négociation intergouvernemental dans le but de négocier un traité mondial sur le cycle de vie complet de la pollution plastique grâce au soutien financier du ministère australien des Affaires étrangères et du PNUE.
25. Le Secrétariat continuera également à travailler avec d'autres membres métropolitains ainsi qu'avec des partenaires comme le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Bureau du Commissaire à la gouvernance de l'océan, l'Environmental Investigation Agency, le Centre for International Environmental Law, l'Université de Newcastle, l'Université de Wollongong, le WWF et Massey University pour apporter un appui technique aux membres.

Recommandation :

26. Les Parties sont invitées à :
 - 1) **prendre note** des résultats des sessions de l'INC-1 et l'INC-2 ainsi que des réunions préparatoires ;
 - 2) **remercier** les membres des îles du Pacifique dirigé par le Secrétariat pour leur soutien, le gouvernement australien et les Nations Unies pour leur appui financier, ainsi que d'autres membres et partenaires métropolitains ;
 - 3) **demander** au Secrétariat de continuer à diriger la coordination et l'appui octroyé par toutes les agences du Pacifique intéressées, y compris le CORP, dans le but de garantir une aide efficace et unifiée à nos membres insulaires du Pacifique impliqués dans les négociations du processus INC ;
 - 4) **encourager** le soutien financier d'autres partenaires donateurs pour contribuer au processus de négociation, tel que le font actuellement le gouvernement australien et les Nations Unies ; et
 - 5) **encourager** les États membres à rejoindre la Coalition de la Haute Ambition, formée de pays partageant les mêmes idées pour mettre fin à la pollution plastique d'ici 2040.